

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 23 mai 2024, sur demande du Président du Conseil départemental du Var, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) l'autorisation environnementale, (2) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, (3) la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du carrefour de la RD 557 avec la RD 57 au PR 23+500 (au lieu-dit « Le Flayosquet »), sur le territoire de la commune de Draguignan, au bénéfice du Conseil départemental du Var.

Le projet consiste à aménager le carrefour RD557/RD57 qui se caractérise par un problème de lisibilité en raison des nombreux accès privés localisés à proximité immédiate. Ce manque de lisibilité représente un risque pour la sécurité routière. Le risque est aggravé par les vitesses pratiquées sur la RD557 : environ 40 % des véhicules sont en excès de vitesse.

Le responsable (pétitionnaire) est le Conseil départemental du Var – Direction des infrastructures et de la mobilité – Pôle ingénierie – 390, avenue des Lices – CS 41303 – 83076 Toulon cedex.

Le dossier complet comprend un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels et un sous-dossier portant sur l'autorisation environnementale, nécessaires à la réalisation du projet.

Madame Marie Chantal NAIN est le commissaire enquêteur désigné.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Draguignan. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 17 juin 2024 au vendredi 19 juillet 2024 inclus, soit 33 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous **et 2°** sur support papier, en mairie de Draguignan. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Draguignan Services techniques (2 ^e étage) Centre Collomp - Place Cassin 83300 Draguignan	Du lundi au vendredi	8h à 17h	Lundi 17 juin 2024	10h à 12h et 14h à 16h
			Mardi 25 juin 2024	13h30 à 17h
			Vendredi 5 juillet 2024	13h30 à 17h
			Jeudi 11 juillet 2024	10h à 12h et 14h à 16h
			Vendredi 19 juillet 2024	13h30 à 17h

Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/var-flayosquet>. **Le public pourra formuler ses observations** par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1^{er} jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : var-flayosquet@registredemat.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Draguignan et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.